

**COMMUNE DE RICHWILLER**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 26 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Adjointes au Maire

Joseph ATTARD, Guy DUPAS Conseillers Municipaux Délégués

Antoinette ZIMMERER, Khady TANDINE-FALL, Jean-Marc MUNCH, Agnès BLECHARZ, Danièle STIER, Didier SCHAUB, Gérard RICOU, Sylvie HOUETTE, Nicolas PFEFFER, Valérie WELTER, Mathieu REGLI, David CALCAGNO, Aurore GALVEZ, Delphine RIETTE, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, Isabelle STRAPPAZZON conseillers municipaux.

Excusés : Jean-Claude GRIENENBERGER (procuration à Vincent HAGENBACH).

Auditeur : Jean-Paul FREY (l'Alsace), Sylvie BLOIS, Patricia ROUPLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

**2-2 Régime indemnitaire des élus.**

Suite à la nomination d'un nouvel Adjoint et d'un Conseiller Municipal Délégué, Monsieur le Maire propose au membre du Conseil Municipal de revoir le régime indemnitaire des élus.

Pour rappel, Monsieur le Maire expose aux élus la répartition de l'enveloppe indemnitaire telle qu'elle a été voté lors de la séance du 07 mars 2022 à savoir :

55% de l'indice 1027 pour Monsieur le Maire, 22% de ce même indice pour les sept premiers adjoints et 7.33% de cet indice pour le huitième adjoint et les conseillers municipaux délégués.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la répartition de l'enveloppe indemnitaire de la manière suivante :

55% de l'indice 1027 pour Monsieur le Maire, 22% de ce même indice pour les six premiers adjoints et 8.8% de cet indice pour le septième et huitième adjoint et les 3 Conseillers Municipaux délégués.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide la répartition de l'enveloppe indemnitaire des élus telle qu'elle a été exposée.*

Pour extrait, certifié conforme, le 21 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Nicolas DEUX



Vincent HAGENBACH

Commune de  
Richwiller



Publié sur le site internet de la commune le 22  
septembre 2022

[www.richwiller.fr](http://www.richwiller.fr)